



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 18<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 21 octobre 2016, à 10 heures

*Président* : M. Andambi (Vice-président) . . . . . (Kenya)

## Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)\*

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- b) Système financier international et développement (*suite*)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (*suite*)

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (*suite*)

---

\* Questions que la Commission a décidé d'examiner conjointement.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*En l'absence de M. Djani (Indonésie), M. Andambi (Kenya), Vice-président, assure les fonctions de Président.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 17 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite) (A/71/422 et A/71/539)**

- (a) Commerce international et développement (suite) (A/71/275, A/71/561 et A/71/15)**
- (b) Système financier international et développement (suite) (A/71/312 et A/71/221)**
- (c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement (suite) (A/71/276)**

**Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (suite) (A/71/311, A/71/534, A/71/88-E/2016/68, A/71/422 et A/71/539)**

1. **M. Al-Thani** (Qatar) dit que le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, s'inscrit au cœur de l'action visant à renforcer le partenariat mondial pour le développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, au même titre que le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, issue de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Le Programme d'action d'Addis-Abeba souligne la nécessité de réaliser la croissance économique et le développement durable en investissant dans la vie des enfants et des jeunes. Il s'agit notamment de leur donner une éducation décente, ainsi que de donner aux femmes et aux filles des possibilités suffisantes dans le domaine de l'éducation et de l'emploi, lequel doit figurer en bonne place dans les stratégies de développement nationales.

2. L'aide publique au développement est requise de toute urgence. Celle-ci joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et dans d'autres crises, notamment celle des réfugiés. La communauté internationale doit saisir l'opportunité de réitérer son engagement à s'acquitter de ses obligations en matière d'aide publique au développement. La coopération

internationale et la formulation d'une réponse commune sont indispensables à la réalisation du développement. Le Qatar fournit une assistance dans les domaines du développement économique et social. Il a abrité la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement à Doha en 2008 et ne ménagera aucun effort pour demeurer un acteur majeur du partenariat mondial pour le développement. Il est nécessaire de mettre en place une coopération sud-sud basée sur la solidarité et le respect de la souveraineté nationale, l'égalité et les intérêts communs. Le Qatar entend jouer un rôle de premier plan dans le renforcement de la coopération sud-sud.

3. Les crises et les questions sociales, économiques et environnementales mettent à mal la réalisation du développement dans la région arabe, rendant nécessaires une allocation de ressources financières, l'assistance humanitaire et l'aide au développement. Le financement du développement nécessite la mobilisation et l'utilisation effective de toutes les ressources de financement, publiques et privées, aux niveaux international et local, sur la base de la solidarité, et en tenant compte des différents niveaux de développement et de besoin des pays et de leurs priorités et politiques nationales. Le commerce est un important catalyseur de la croissance économique, de l'éradication de la pauvreté et du développement durable. Les pays en développement ont besoin de possibilités en matière d'investissement et de commerce et doivent, conformément à la Déclaration de Doha sur le financement du développement, bénéficier de prêts à des conditions avantageuses et de projets de développement. Le cycle de négociations de Doha pour le développement doit être conclu.

4. **M. Pinto Damiani** (République bolivarienne du Venezuela) dit que dans un monde constamment menacé par la guerre et les conséquences des crises financières, la spéculation financière et les déséquilibres du système économique international aspirent les ressources des pays en développement, qui autrement auraient été utilisées pour produire des biens et services, créant ainsi de l'emploi et contribuant à l'éradication de la pauvreté et de la faim. Les politiques économiques et financières imposées par les institutions financières internationales ont eu des répercussions néfastes sur les pays, fragilisant le rôle de régulation de l'État et entraînant une baisse du niveau de vie. Par conséquent, le gouvernement de son pays continue à appeler à une réforme de l'architecture

financière internationale à même de provoquer, entre autres, une démocratisation des mécanismes de prise de décision qui renforcera la participation des pays en développement. Des mécanismes innovants s'imposent pour résoudre le problème de la dette extérieure et exposer la corruption. On ne peut laisser la finance internationale entacher le progrès social, qui doit être le fruit d'un engagement de la communauté internationale, en particulier des pays développés, à aider les pays dont les ressources se sont épuisées.

5. Le rapport intitulé *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2016* révèle clairement qu'un certain nombre de questions économiques peuvent, si elles ne sont pas traitées, entraver la réalisation de progrès en vue du développement durable. Il s'agit notamment d'une croissance mondiale insuffisante pour soutenir les gains à court terme ; de l'augmentation des coûts associée à la hausse des taux d'intérêt ; du chômage persistant, en particulier parmi les jeunes, tandis que le vaste secteur informel cache des problèmes structurels dans les pays développés ; des incertitudes macroéconomiques, notamment associées au manque d'investissements et à une volatilité excessive qui, avec le faible prix des matières premières et la réduction des flux financiers, affectent de façon disproportionnée les pays en développement ; et de la déconnexion entre le secteur financier international et l'économie réelle, qui a rendu impossible l'utilisation efficace de ressources rares pour les activités de développement durable. Dans une situation où les inégalités sont en hausse, la sécurité humaine menacée et un bien plus grand nombre de personnes affectées par les changements climatiques, les populations les plus vulnérables doivent recevoir une plus grande attention grâce à des politiques spécifiques et des ressources spécialisées.

6. Les institutions nationales doivent s'associer pour apaiser la vulnérabilité financière persistante, ce qui nécessiterait une gestion souveraine des ressources naturelles afin de faire face à l'envergure des défis futurs ; l'expansion de l'éducation et des transferts publics en direction des pauvres jouera un rôle crucial dans le renforcement des stratégies visant à éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale. Le financement du développement s'impose de plus en plus aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 ; par conséquent, il est indispensable de s'acquitter des obligations découlant du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du

développement et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il est de la plus haute importance que les pays donateurs honorent leurs engagements en matière d'aide publique au développement afin de fournir des ressources durables et prévisibles pour les activités opérationnelles, sans poser des conditions qui interfèrent avec le droit souverain des peuples à décider de leurs systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Étant donné l'importance capitale de la coopération sud-sud, son gouvernement appuie de nouvelles institutions financières internationales telles que la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, Banco del Sur et Banco del ALBA. À travers PETROCARIBE, son pays coopère avec les pays des Caraïbes en facilitant l'accès aux ressources énergétiques, par le biais d'une initiative de commerce juste et équitable.

7. **Mme Flores Herrera** (Panama) dit que dans un monde complexe, un système financier stable, ouvert, équitable et inclusif est une condition indispensable à la réalisation du développement durable. Au vu de l'importance des politiques macroéconomiques pour les processus de développement national et de leur impact sur l'économie mondiale, les autorités monétaires doivent mieux coordonner ces politiques afin d'atténuer certains effets secondaires négatifs et la volatilité des marchés financiers. Le commerce international est un moteur de la croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté qui, avec des politiques appropriées, des infrastructures et une main-d'œuvre éduquée, peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Compte tenu de la pression intense qu'exercerait la réalisation de ces préalables sur la capacité et les budgets du secteur public, un soutien international plus accru et plus efficace est nécessaire. À cet effet, des progrès doivent être réalisés en ce qui concerne le respect des obligations en matière d'aide publique au développement découlant du Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi qu'en matière de coopération sud-sud et d'autres formes de financement public international dans des conditions favorables. La coopération sud-sud a joué un rôle de plus en plus complémentaire vis-à-vis de la coopération nord-sud, sans la remplacer. L'assistance technique et financière des donateurs traditionnels continue de jouer un rôle clé dans la fourniture d'un appui au développement des pays les moins avancés. Tel qu'indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les investissements directs à l'étranger peuvent contribuer

de façon significative au développement durable, en particulier lorsque les projets concordent avec les stratégies nationales et régionales. Les banques de développement multilatérales doivent actualiser et étendre leurs politiques afin de promouvoir le Programme 2030. Avec l'appui de la Société andine de développement, son pays explore la faisabilité de solutions telles que l'émission de contrats d'impact social pour financer la mise en œuvre du Programme 2030.

8. Le financement du Programme 2030 constitue un défi individuel et collectif. La transparence financière mondiale doit continuer à être renforcée, puisque l'abus du système financier mondial n'est pas le fruit de la législation ou de la politique d'un seul pays, mais bien la résultante d'une économie globale caractérisée par une absence de valeurs éthiques, qui affecte les populations les plus vulnérables du monde.

9. Le Panama reste déterminé à préserver et améliorer les conditions qui garantissent la croissance durable dans un cadre fiscal transparent et responsable, et, à cet effet, entend signer la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale. Les dirigeants du pays pensent qu'une plus grande importance doit être accordée à la voix et à la participation des pays en développement dans les processus décisionnels internationaux, l'établissement de normes économiques et la gouvernance économique mondiale. Mme Herrera salue l'adoption par le Conseil économique et social de la résolution 2017/2 sur le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, qui facilite l'examen intergouvernemental des questions fiscales et renforce le travail effectué par ce Comité, dont l'importance pour les pays en développement est déterminante.

10. **M. Rai** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que le commerce international joue un rôle fondamental dans l'économie et le développement durable de son pays. En effet, il influence directement la capacité de diversifier et de développer l'économie, et de promouvoir la construction de la nation, en créant des emplois productifs et en favorisant le travail décent, en renforçant les capacités des femmes, en améliorant la sécurité alimentaire et en contribuant à l'atteinte des objectifs de développement durable. Étant donné que la Papouasie-Nouvelle-Guinée possède d'abondances ressources naturelles et dispose d'un secteur de l'industrie légère en pleine expansion, le commerce mondial constitue un catalyseur de sa croissance

économique. Cependant, les barrières commerciales, y compris un accès injuste et inéquitable aux marchés demeurent un véritable défi pour la réalisation du plein potentiel du commerce international. Il associe sa voix à l'appel à un système commercial multilatéral universel, reposant sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable régi par l'Organisation mondiale du Commerce, ainsi qu'à une libéralisation significative du commerce.

11. Il convient de redoubler d'efforts pour conclure les négociations sur le Programme de Doha pour le développement afin d'améliorer l'accès au marché, ainsi que l'assistance technique et au renforcement des capacités. Il appelle à nouveau les membres de l'Organisation mondiale du commerce à faire preuve d'une plus grande discipline en ce qui concerne les subventions au secteur des pêches, y compris à interdire certaines formes de subventions qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, conformément au Programme de Doha pour le développement et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong. Son pays est en train d'adopter des mesures au niveau national pour renforcer l'environnement favorable qui y règne et réaliser le potentiel du commerce et de l'investissement internationaux pour la croissance économique et le développement durable. Ces mesures comprennent des réformes fiscales d'envergure visant à mobiliser les ressources domestiques pour le financement du développement ; la valorisation des produits commerciaux de base tel que dans le domaine des pêches ; la structuration de la politique de coopération en matière de développement pour renforcer des partenariats stratégiques et coordonnés ; l'intégration de micro, petites et moyennes entreprises dans l'économie, et la mise en place de la première politique commerciale internationale globale du pays.

12. La mise en œuvre pleine et en temps opportun du Programme d'action d'Addis-Abeba s'avère déterminante pour la réalisation du Programme 2030. L'accent doit être mis sur la poursuite des partenariats visant à mobiliser toutes les ressources et tous les moyens d'exécution aux niveaux interne et mondial et dans les secteurs public et privé. En vue de la prochaine entrée en vigueur de l'Accord de Paris découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sa délégation est particulièrement préoccupée par l'augmentation des financements destinés aux mesures de lutte contre les

changements climatiques, compte tenu du lien entre l'urgence de ces mesures et le succès du programme de développement durable. La communauté internationale doit travailler avec des partenaires pour renforcer l'adaptation aux effets des changements climatiques et les mesures d'atténuation des changements climatiques, ainsi que pour proposer des ressources. En dépit des progrès réalisés en vue de la mise en application du Mécanisme de facilitation des technologies, la plateforme en ligne n'a pas encore été lancée ; il a hâte qu'elle soit mise en place à temps.

13. **Mme Hua Ye** (Chine) dit que l'économie mondiale connaît des ajustements substantiels sur le chemin de la relance. La communauté internationale doit prêter attention aux questions de politique macroéconomique, renforcer la coordination et promouvoir une réforme de la gouvernance économique mondiale afin de créer une économie mondiale innovante, ouverte, interconnectée et inclusive.

14. Un système financier international réformé reflèterait mieux les évolutions récentes dans le monde de l'économie, améliorerait la capacité des institutions financières internationales à réagir en cas de crise, et stabiliserait et renforcerait les moteurs de la croissance économique mondiale, ce qui serait dans l'intérêt de tous les pays. Les efforts conjoints de la communauté internationale ont permis de réaliser des progrès à cet égard ; le Fonds monétaire international a pris d'importantes mesures à travers la réforme des quotas et l'introduction du Renminbi dans le panier des droits de tirage spéciaux. Au sommet du G20 que la Chine a accueilli en septembre 2016, un consensus s'est dégagé sur le renforcement de la mise en œuvre de diverses initiatives en matière de réforme financière internationale, ce qui a envoyé un signal positif sur le maintien de la stabilité du marché financier international. La Chine est prête à collaborer avec toutes les parties afin de mettre en place une structure de gouvernance financière internationale équitable et efficace et de maintenir la stabilité économique mondiale.

15. La Chine est profondément préoccupée par la viabilité de la dette des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, et fait tout son possible pour soulager leur endettement. Lors du sommet pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, M. Xi Jinping, Président de la Chine, a annoncé que la Chine

exempterait les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement concernés de leurs dettes sur les prêts intergouvernementaux en cours, accordés sans intérêts et remboursables d'ici la fin de l'année 2015. La Chine continuera d'honorer ses engagements internationaux en matière de réduction de la dette et d'allègement de la dette, afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030. La communauté internationale doit renforcer la coopération pour faciliter le développement des pays en développement et la réduction de leur dette.

16. En raison de la place importante qu'il occupe dans la marcoéconomie, le commerce international doit être redynamisé par la communauté internationale afin de donner un coup de fouet à l'économie mondiale. Toutes les formes de protectionnisme commercial doivent être rejetées afin de créer un environnement propice au développement du commerce international ; le système de commerce multilatéral doit être préservé et renforcé afin de donner une nouvelle dynamique au développement du commerce mondial ; et la capacité des pays en développement à intégrer la chaîne de valeur mondiale et à en tirer parti doit être renforcée. À cet effet, la Chine est prête à œuvrer au renforcement de la communication entre le G20 et les États Membres de l'ONU et à assurer la mise en œuvre de la stratégie du G20 pour la croissance du commerce international, formulée lors du sommet dudit Groupe en septembre 2016.

17. Le financement du développement constitue un élément important du Programme 2030, ainsi que la clé des progrès de la coopération en faveur du développement international. La communauté internationale doit mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba, bâtir un partenariat de développement international basé sur l'égalité, le profit mutuel et la coopération gagnante-gagnante, renforcer le financement du développement, accroître les ressources de développement, renforcer les institutions de développement et répondre aux préoccupations en matière de développement des pays en voie de développement. Les pays développés doivent honorer leurs obligations en matière d'aide publique au développement, qu'ils doivent mieux harmoniser avec les conditions et besoins spécifiques des pays en voie de développement, et faire plus d'efforts en ce qui concerne la réduction de la dette et l'accès au marché.

18. En tant que pays en voie de développement le plus grand, la Chine participe et contribue activement à la coopération mondiale en matière de développement. Au cours des décennies précédentes, elle a apporté une assistance à plus de 100 pays en développement dans les domaines de la finance, de l'accès au marché, de la technologie et du partage des expériences. Lors de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le Président de la Chine a annoncé la création du Fonds de la paix et du développement entre la Chine et les Nations Unies, et du Fonds chinois de coopération Sud-Sud pour le climat. Avec la mise en place d'institutions telles que la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et la Nouvelle Banque de développement, et avec la mise en œuvre de l'Initiative ceinture et route, la Chine pourra contribuer de manière plus significative à la cause mondiale du développement.

19. **M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao) dit que le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris définissent des cadres mondiaux de coopération qui comprennent des engagements à éradiquer la pauvreté extrême et à ne faire aucun laissé-pour-compte. Avant 2015, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ont aidé ces groupes de pays à faire face aux difficultés que posent leurs handicaps géographiques et leur vulnérabilité structurelle. Ces cadres mondiaux doivent être mis en place en étant intégrés dans les plans de développement nationaux et les cadres de coopération régionaux, et par la mobilisation de ressources adéquates provenant de sources internes et externes afin d'en appuyer la mise en œuvre. Les conférences internationales sur le financement du développement ont permis de recenser des méthodes de mobilisation des ressources, telles que l'aide publique au développement, afin d'appuyer les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, et de mettre en œuvre les divers objectifs mondiaux de développement.

20. Le gouvernement de son pays a systématiquement pris en compte les cadres de développement internationaux dans son plan national

de développement socio-économique pour la période 2016-2017, qui met l'accent sur trois principaux domaines : la croissance économique soutenue, le développement social et la protection de l'environnement, afin de garantir la croissance verte et le développement durable. Le gouvernement pense que la mise en œuvre de ces cadres contribuera à l'atteinte des objectifs de développement national, notamment celui visant à éradiquer la pauvreté et à quitter la catégorie des pays les moins avancés. La République démocratique populaire lao participe activement aux cadres de coopération sous-régionale avec les pays voisins et avec l'ensemble de la région pour éradiquer la pauvreté, développer les infrastructures et promouvoir le commerce, les investissements et le tourisme. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est est déterminée à renforcer la coopération entre ses États membres pour mettre efficacement en œuvre le Programme 2030 et réaliser la Vision 2025 de la communauté de l'ANASE.

21. Étant donné le volume de ressources requises pour mettre efficacement en œuvre le Programme 2030 et atteindre d'autres objectifs de développement mondiaux, la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba joue un rôle déterminant dans la fourniture d'une assistance financière et technique. Tous les partenaires bilatéraux, régionaux et multilatéraux doivent mobiliser suffisamment de ressources pour appuyer la mise en œuvre de plans de développement nationaux dans les pays en développement, y compris dans son pays. Puisque l'aide publique au développement représente la principale source de financement de bon nombre de pays en développement, elle doit être maintenue et axée sur l'éradication de la pauvreté dans ses dimensions multiples. Au cours des dernières années, la communauté internationale a fourni un appui et une assistance à son pays, notamment à travers l'aide publique au développement, qui a contribué de façon significative aux efforts visant à éradiquer la pauvreté et à quitter la catégorie des pays les moins avancés. Il exprime sa reconnaissance pour ce soutien et a hâte de recevoir davantage de soutien et d'assistance dans les années à venir.

22. **M. Bosah** (Nigéria) dit que pour que les pays atteignent leur plein potentiel, un système commercial multilatéral universel, reposant sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, ainsi qu'une libéralisation économique significative sont

nécessaires. Il galvaniserait et stimulerait la croissance et le développement économique et préserverait de la frustration récurrente expérimentée par les pays en développement dans leur quête de politiques industrielles et de développement volontaristes. Par conséquent, il convient de faire des efforts pour conclure rapidement les négociations du cycle de Doha.

23. La politique commerciale du Nigéria met l'accent sur l'intégration de l'économie dans le système de marché mondial à travers une libéralisation progressive qui exacerbe la concurrence entre les industries nationales, renforce la participation aux négociations commerciales régionales et mondiales, la promotion du transfert de technologies, l'acquisition et l'adoption de l'intégration et de la coopération régionale, ainsi que l'appui à celles-ci. Pour améliorer la compétitivité mondiale et maximiser les avantages du système commercial international, le programme économique de son gouvernement reconnaît le commerce et les investissements directs à l'étranger comme des moteurs de ses engagements internationaux. Il prend des initiatives concertées pour diversifier des secteurs non pétroliers tels que les exportations agricoles et l'exploration minière.

24. Les transferts représentent une source majeure de financement du développement pour les pays en développement et peuvent améliorer le rythme du développement socioéconomique, en particulier dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la réduction de la pauvreté. Les membres de la diaspora peuvent être des sources importantes ou des facilitateurs de savoir et de technologie, ainsi que des relais en matière de commerce et d'investissement. Les initiatives mondiales visant à stimuler la contribution des transferts de la diaspora aux pays en développement requièrent une action politique, y compris le développement et la diversification du secteur financier, la réduction des coûts de transfert, les programmes d'engagement de la diaspora, ainsi que des investissements privés. Les politiques de développement nationales et régionales doivent viser la réduction des coûts de transaction, promouvoir une plus grande inclusion financière, fournir des crédits pour les petites et les moyennes entreprises et rendre les voies formelles de transfert plus attractives. Il se dit profondément préoccupé par le monopole dont jouissent les opérateurs de transfert d'argent, puisque le manque de compétition a conduit à l'augmentation

des coûts. D'autres acteurs, notamment les bureaux de poste, les coopératives d'épargne et de crédit et les institutions de microfinance devraient pouvoir proposer des produits financiers personnalisés aux populations rurales des pays en développement.

25. Il ne sera pas facile de créer un système international stable et réactif. Tandis que le monde anticipe les retombées de la réforme du système financier international, les déséquilibres actuels continuent d'entamer la capacité des pays en développement à résister et à réagir à l'impact de la crise économique mondiale, ce qui a pour effet d'accentuer la pauvreté et la faim et de créer un déficit général de développement. Par conséquent, sa délégation appelle à passer des simples déclarations d'engagement à des initiatives concrètes visant à combler les déficits de financement à travers une augmentation des investissements directs à l'étranger et un engagement des donateurs à respecter leurs obligations en matière d'aide publique au développement. L'aide doit être prévisible, ciblée et ne pas être assortie de conditions irréalistes. L'aide aux pays en développement doit être complémentaire et axée sur le développement afin de rendre ses bénéficiaires autosuffisants. La réforme globale de l'architecture financière mondiale doit renforcer la résilience, la transparence et la capitalisation du système financier international. Il convient d'éviter les erreurs du passé en résistant aux tentations des intérêts nationaux et de groupe étroits. Les imperfections résultant du statu quo doivent s'effacer au profit d'un nouvel ordre économique mondial équitable, transparent et ouvert à tous. Il appelle la communauté internationale à entreprendre des réformes ambitieuses de la structure de gouvernance des institutions financières internationales en donnant à l'Afrique et aux pays en développement la possibilité d'être davantage représentés et entendus sur la base de la souveraineté, de l'égalité et du respect mutuel.

26. Les répercussions négatives des crises de la dette souveraine sur le développement économique et social des pays en développement ont aggravé les déficits structurels, le chômage et les réductions de dépenses publiques. La viabilité de la dette extérieure est déterminante pour l'atteinte des objectifs de développement nationaux, y compris pour les objectifs de développement durable. Pour bon nombre de pays en développement, le service de la dette a été entaché par des externalités négatives telles que les fluctuations

défavorables des taux de change et une aide publique au développement imprévisible.

27. Les Nations Unies doivent continuer à accorder la priorité à la coopération fiscale internationale et à la lutte contre la corruption. Les États Membres qui ne l'ont pas encore fait doivent adhérer à la Convention des Nations Unies contre la corruption le plus tôt possible. La communauté mondiale doit promouvoir la coopération internationale pour renforcer les mécanismes qui permettraient de démanteler les pôles d'attraction des produits de la corruption et garantir le recouvrement des biens volés et leur retour vers leur pays d'origine, y compris le Nigéria.

28. **M. Tadesse Abebe** (Éthiopie) dit que le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement permet de poser une fondation solide pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Le gouvernement de son pays salue le lancement du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, l'inauguration de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures et le forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour les objectifs de développement durable. Un autre résultat direct de la Conférence a été le renforcement du contrat social. Son gouvernement fait bon accueil à l'initiative lancée par l'Organisation internationale du Travail et la Banque mondiale pour garantir la protection sociale universelle ; l'Éthiopie met en place des filets de sécurité qui ciblent les communautés les plus vulnérables et remercie tous les donateurs et agences bilatéraux et multilatéraux pour leur appui permanent à cet égard.

29. L'approche coordonnée des organisations internationales visant le renforcement de la mobilisation des ressources nationales, en particulier sur les questions fiscales, mentionnée dans le rapport du Secrétaire général sur le suivi des conférences internationales sur le financement du développement, est encourageante, tout comme l'est le lancement de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba et d'Inspecteurs des impôts sans frontières. Sa délégation insiste sur la nécessité de promouvoir la coopération afin de juguler les mouvements illicites de capitaux et de les réguler, en particulier les flux provenant de l'Afrique, qui continue de perdre 50 milliards de dollars chaque année.

30. Malgré une tendance positive à allouer l'aide publique au développement aux pays les moins avancés, beaucoup reste à faire pour honorer les engagements contractés en vertu du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il est impératif d'améliorer l'impact des investissements directs à l'étranger sur l'éradication de la pauvreté. La fragilité du commerce mondial et la volatilité des prix des matières premières continuent d'ébranler la plupart des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. La part de ces pays au commerce mondial étant marginale, il s'avère déterminant d'instaurer des conditions équitables visant à promouvoir les recettes d'exportation, leur diversification et la participation accrue à la chaîne de valeur mondiale. Compte tenu du rôle que joue le commerce en tant que facteur clé du développement durable, l'Initiative Aide pour le commerce doit être consolidée afin de renforcer la capacité commerciale de ces pays.

31. **M. Eshanta** (Libye) dit que le commerce international est indispensable au développement, y compris au Programme 2030. Il importe de créer un système commercial international basé sur le multilatéralisme, l'égalité et la non discrimination, qui résout les problèmes du commerce international, donne aux pays développés un accès aux marchés internationaux, limite les tarifs douaniers et les impôts, et restreint d'autres mesures allant à l'encontre d'une compétition saine. Le rôle de l'OMC doit être redynamisé pour en faciliter l'accès aux pays en développement et garantir les intérêts économiques de tous les pays.

32. Les pays en développement dépendent considérablement des institutions financières internationales pour parvenir au développement, notamment en vertu du Programme 2030. Par conséquent, une meilleure représentation des pays en développement au sein de ces institutions leur permettrait de participer plus efficacement à l'élaboration de politiques financières et d'assurer la prise en compte des perspectives de développement dans les stratégies, afin de renforcer la croissance économique, de parvenir au développement durable et d'éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes. Le système financier doit mettre l'investissement au service du développement durable et résoudre les problèmes liés aux déséquilibres mondiaux et à l'accumulation de réserves dans un nombre d'États limités. Il importe également d'honorer ses

engagements en matière d'aide publique au développement et d'aider les pays en développement à restructurer leur dette souveraine.

33. Le problème de la dette doit être résolu, car celle-ci a des répercussions négatives sur les processus de développement des pays en développement, en particulier en ce qui concerne les objectifs du millénaire pour le développement, et peut faire obstacle à la réalisation du Programme 2030. La fuite des capitaux des pays en développement vers les pays développés et les paradis fiscaux freine le rythme de développement et la réalisation des objectifs de développement durable. Les législations nationales font de certains petits États des lieux sûrs pour le transfert des fonds et le blanchiment d'argent à travers des entreprises fictives et des comptes secrets. Il est temps que tous les pays mettent en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption et trouvent des mécanismes pour renvoyer rapidement les fonds dans leurs pays d'origine aux fins du développement.

34. **M. Soriano** (Salvador) dit que la coopération internationale et la solidarité sont des composantes clés de la croissance économique. Il convient de mettre en place un cadre commun de commerce et de transfert de technologies afin de faire face à la crise économique, d'accélérer la relance et de créer des sociétés davantage ouvertes à tous. Étant donné que l'architecture des systèmes commerciaux et financiers mondiaux favorise les pays développés tout en pénalisant les pays en développement, les Nations Unies doivent initier la réforme de cette architecture et s'attaquer aux questions multilatérales et macroéconomiques. Le financement du développement, et par conséquent le Programme d'action d'Addis-Abeba, avec son emphase sur l'aide publique au développement, sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable.

35. Il convient de trouver une solution juste et équilibrée pour résoudre de façon anticipée le problème de la dette souveraine et négocier sa restructuration à des conditions équitables, sans compromettre le développement politique, économique et social. Des espaces de dialogue doivent être créés au sein des forums multilatéraux afin de développer un système économique et financier international qui répond aux besoins du pays, en mettant l'accent sur les conséquences néfastes que le capital spéculatif peut avoir pour les pays en développement, affectant ainsi

directement les progrès réalisés en termes de développement social et économique. Sa délégation espère que le séminaire organisé par le Groupe de 77 et la Chine sur les vulnérabilités de la dette souveraine et la possibilité d'un nouveau mécanisme de calcul de la dette enverra un message fort sur les implications graves du système financier actuel qui pourrait éroder l'immunité souveraine de n'importe quel pays. Les questions relatives aux paradis fiscaux doivent être réglées, car elles provoquent d'énormes pertes de ressources nationales. Il convient d'explorer des solutions qui prennent en compte les réalités et circonstances des pays affectés.

36. Le système économique et financier international doit être restructuré sur la base de l'équité, de l'égalité souveraine, de l'interdépendance, des bénéfices mutuels et de la coopération de tous les États, indépendamment de leurs systèmes économiques et sociaux, afin de s'assurer que les générations actuelles et futures jouissent du développement économique et social sur la base de la paix, de la justice et du respect. Il appelle à faire preuve de solidarité dans la mise en place d'un système financier international juste et équitable qui accorde la priorité aux droits des peuples souverains.

37. **M. Mminele** (Afrique du Sud) dit que sa délégation croit fermement que le processus de financement du développement et le Programme 2030 sont deux processus distincts, bien qu'interreliés. Le financement du développement vise à soutenir non seulement le Programme 2030, mais également tous les objectifs de développement convenus sur le plan international, et s'étend au-delà de 2030. Il doit donc être préservé comme tel. L'Afrique du Sud salue le lancement du Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement en avril 2016, mais espère que l'édition 2017 connaîtra davantage de succès du point de vue des objectifs et des résultats. Elle voit également d'un bon œil la création de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, qui a permis aux banques de développement multilatérales d'échanger des idées et des informations sur le développement des infrastructures. Un appui international est nécessaire pour aider les pays en développement, en particulier les pays africains, à remédier au manque d'infrastructures. Sans des infrastructures adéquates et fonctionnelles, le développement durable demeurera

une chimère pour de nombreux pays en développement.

38. Son gouvernement réaffirme la primauté de l'OMC sur les questions de commerce, ainsi que la nécessité de veiller à ce que le Cycle de négociations de Doha pour le développement tienne ses promesses en matière de développement. Il réaffirme par ailleurs les principes de transparence, d'ouverture, de traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Il est fermement convaincu que le multilatéralisme est le meilleur moyen pour tous les pays de résister au protectionnisme et à la discrimination sur les questions de commerce.

39. Il appelle à renforcer le soutien financier accordé à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en tant que coordonnateur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement et des domaines interconnectés de la finance, de la technologie, des investissements et du développement durable, ce qui profiterait aux pays en développement, dont le retard dans ces domaines persiste. Il a été reconnu dans le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/71/275) que la quatorzième session de la CNUCED a donné lieu à un consensus mondial sur les principales lignes d'action qui sont indispensables à l'atteinte des objectifs de développement durable.

40. La finance publique internationale demeure indispensable pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable. Le non-respect des engagements en matière d'aide publique au développement constitue une source de préoccupation ; tous les pays donateurs doivent respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement. Un plus grand appui en matière d'aide publique au développement doit être accordé aux pays africains, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable. Le gouvernement de son pays continue à être préoccupé par les répercussions négatives de la crise financière et économique mondiale, y compris par son impact sur le développement et par les signes manifestes d'une reprise irrégulière, lente et fragile. Les Nations Unies et d'autres institutions internationales doivent concentrer leur attention et leurs efforts sur l'impact des mouvements de capitaux illicites dans les pays en développement, où ils exercent une influence néfaste

sur la mobilisation des ressources nationales et la durabilité des finances publiques, plombant ainsi la croissance.

41. **M. Mebarki** (Algérie) dit que sa délégation est profondément préoccupée par la chute des flux financiers internationaux en direction des pays en développement observée en 2015 et 2016, et par les sorties nettes de capitaux élevées provenant des pays développés, qui ont dépassé les sorties de capitaux observées pendant la crise financière. Les perspectives économiques mondiales sont des plus inquiétantes, en particulier pour les pays en développement. Les taux de croissance négatifs observés dans les économies de plusieurs pays avancés sont susceptibles d'accroître la volatilité des flux de capitaux et d'augmenter la pression qui pèse sur les taux de change des économies en développement.

42. L'intensification de la coopération sud-sud est une source d'encouragement et de fierté pour les pays en développement tels que son pays. Néanmoins, les pays développés ne doivent pas abandonner leurs engagements en matière d'aide publique au développement. La coopération sud-sud ne se substitue pas à la coopération nord-sud, qui demeure irremplaçable, notamment en termes de renforcement des capacités, ainsi que de transfert de technologies et de savoir-faire.

43. Les plus grands défis auxquels sont confrontés les pays en développement dans le cadre de la mobilisation des ressources domestiques sont non seulement le manque de ressources et de liquidités, mais aussi l'évasion et la fraude fiscales et d'autres mouvements de capitaux illicites qui créent des distorsions économiques et privent ces pays de réelles opportunités d'investissement. Tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/71/312), dans un monde globalisé, il existe des limites aux actions que peuvent mener les pays pour combattre par leurs propres moyens les mouvements de capitaux illicites. Par conséquent, la coopération internationale doit être renforcée pour enrayer les mouvements de capitaux illicites et recouvrer les produits du crime afin de veiller à ce que les biens soient renvoyés dans leur pays d'origine. L'Algérie soutient la résolution 2017/2 du Conseil économique et social, qui renforcera les activités du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

44. La stabilité macroéconomique et la stabilité du système financier sont indispensables à un développement soutenu et partagé et permettront à la communauté internationale d'atteindre ses objectifs. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite des ressources financières suffisantes et des conditions nationales et internationales favorables à un investissement durable capable de prendre en compte les politiques de développement nationales. Les réformes visant à rendre les institutions de Bretton Woods plus représentatives du monde économique contemporain sont les bienvenues ; il convient d'entreprendre d'autres efforts pour mettre en place un système de gouvernance démocratique. Malgré des perspectives économiques mondiales difficiles, son pays met en place une stratégie visant à répondre aux besoins de la population, tout en mettant en œuvre les objectifs de développement durable à travers une prise en main nationale impliquant toutes les parties intéressées.

45. **M. De Lara Rangel** (Mexique) dit que l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba a représenté une avancée considérable dans le cadre du processus initié lors de la première conférence internationale sur le financement du développement, au cours de laquelle, pour la première fois de l'histoire des Nations Unies, il a été possible d'harmoniser les objectifs des pays en développement avec ceux des pays développés afin de trouver des solutions alternatives à la mobilisation des ressources financières pour renforcer le développement économique et atteindre les objectifs mondiaux de développement. Cette conférence a permis de définir une vision stratégique globale, innovante et équilibrée du développement basée sur la participation de toutes les parties prenantes, à savoir des gouvernements, du secteur privé, des donateurs et organismes internationaux et de la société civile. Il invite toutes les parties prenantes à continuer dans cette voie.

46. Il est indispensable de coordonner les recommandations issues de la troisième conférence internationale sur le financement du développement ; par ailleurs, le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement doit être coordonné avec le Forum politique de haut niveau pour promouvoir le développement durable et la mise en œuvre du Programme 2030. Il est également impératif de systématiser, superviser et évaluer l'efficacité des flux de financement du développement pour garantir des résultats et mettre en œuvre le Programme 2030.

Les systèmes ayant déjà été mis en place à cette fin, tel que le cadre de supervision du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, doivent être mis en service.

47. **M. Sharif** (Soudan) dit que le commerce international peut être un catalyseur du développement durable, en particulier dans le cadre d'un environnement national et régional qui prend en compte les difficultés des pays en développement dans les domaines de la technologie, des communications, des infrastructures et des financements. Un système commercial multilatéral équilibré et inclusif est indispensable et doit contribuer à renforcer le développement social, économique et environnemental et à surmonter les obstacles qui limitent la capacité des pays en développement à tirer parti des installations et concessions offertes par l'OMC dans l'intérêt du développement. Il convient de combler les lacunes du système financier international pour pourvoir aux besoins des pays affectés, en particulier des pays en développement. Sa délégation appelle à appliquer les recommandations prescrivant une représentation plus juste des pays en développement dans le système financier international.

48. La dette extérieure est une question sérieuse pour le Soudan, qui constitue un obstacle au développement économique et social en affectant négativement la croissance économique, la productivité et les services, et qui a provoqué un déclin des indicateurs de développement humain du pays. Le Soudan, pourtant habilité à recevoir de l'aide en vertu de l'Initiative pays pauvres très endettés, et malgré s'être conformé aux exigences connexes, a été empêché de bénéficier de l'aide publique au développement. L'allègement du fardeau de la dette des pays en développement libérera des ressources pour les activités ciblant la croissance et le développement durable.

49. Le Soudan fait partie des pays qui subissent les répercussions négatives des sanctions économiques unilatérales. Ces sanctions l'ont empêché de bénéficier des diverses sources d'assistance financière et ont eu des répercussions négatives sur le secteur agricole, l'envoi des fonds et le commerce en particulier. La capacité du pays à mobiliser les ressources domestiques en a également été affectée, et les sanctions ont rendu difficile toute possibilité de coopération économique, puisqu'elles ont miné tous les efforts visant à agir dans le cadre du système commercial international. Un système économique

juste et global tient compte des besoins des pays en développement, les aide à atteindre les objectifs de développement durable et permet au Soudan de relever les défis auxquels il est confronté.

50. **L'archevêque Auza** (Observateur pour le Saint-Siège) dit qu'il est encouragé par le nombre croissant de pays développés qui participent à l'économie mondiale, en dépit des difficultés auxquelles plusieurs d'entre eux sont confrontés. Ces pays, et en particulier les pays les moins avancés, doivent demeurer au centre de l'attention et de l'assistance pour s'assurer qu'ils ne prennent pas davantage de retard par rapport à l'atteinte des objectifs de développement durable. Leur développement doit être considéré comme s'inscrivant dans le cadre de ce que le Pape François a appelé le bien commun mondial, ils ne doivent pas être oubliés tandis que les pays développés accordent la priorité à leurs propres préoccupations nationales.

51. Le commerce joue un rôle important dans la réalisation du Programme 2030. Pour bon nombre de pays les moins avancés, le commerce lié aux exportations des produits de base constitue une importante source de devises. Les données commerciales récentes ont souligné la vulnérabilité de ces pays face à la baisse des prix des produits de base et aux conséquences sur les programmes de pauvreté et d'égalité économique. Les transferts de technologie, la diversification industrielle et le renforcement des marchés locaux et régionaux sont des mesures nécessaires pour éviter le piège des exportations de marchandises.

52. Un système financier international stable, efficace et inclusif, ainsi que le maintien de la viabilité de la dette dans les pays en développement sont indispensables à la réalisation du Programme 2030 et à la poursuite par tous les pays des objectifs fixés. Il convient de garder à l'esprit la résolution 69/319 de l'Assemblée générale relative aux principes de base du processus de renégociation de la dette souveraine s'agissant du Programme 2030, pour s'assurer que le financement extérieur des gouvernements ne représente jamais un poids insoutenable pour les populations, ni un obstacle aux projets de développement. L'accès au crédit est un élément indispensable de la vie économique des populations et des familles ; par conséquent, il importe de mener une analyse approfondie des conditions éthiques et juridiques liées au crédit international et à la restitution.

53. Bien que l'aide publique au développement constitue une source importante de financement extérieur pour les pays les moins avancés, elle doit être complétée par les fonds issus de sources multiples, tels que l'augmentation des fonds de développement interne et l'utilisation prudente des ressources naturelles. Lors des discussions relatives à la dette extérieure des pays pauvres, il convient de prendre en considération l'impact écologique négatif sur les pays sous-développés de l'industrialisation des pays dont les économies ont prospéré du fait même de cette industrialisation. Il rappelle l'article 9, paragraphe 1 de l'Accord de Paris, qui expose la responsabilité des pays développés d'aider les pays en développement à atténuer les effets des changements climatiques et à s'adapter aux changements climatiques.

54. **Mme Herdt** (Observatrice de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)) dit que l'OIF est actuellement en pleine préparation du XVI<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de ses pays membres sous le thème « croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone, qui se tiendra le 26 et le 27 novembre 2016 ». L'espace francophone rassemble des territoires répartis sur tous les continents, avec des niveaux de développement très hétérogènes. Certains pays sont membres du G8 et du G20, alors que d'autres figurent parmi les pays les moins avancés. Dans le domaine économique, la Francophonie met l'accent sur l'importance d'une approche holistique, qui intègre le développement économique, les dimensions sociales et environnementales, les modalités d'insertion commerciale des pays fragiles et le financement du développement. Elle a été particulièrement active pour mettre en avant des propositions visant à combler les écarts de développement entre les pays développés et ceux moins développés, à savoir la mobilisation de ressources supplémentaires et la mise en œuvre de financements innovants pour prendre en charge la réalisation des objectifs de développement durable.

55. Dans cette perspective, l'OIF organise des concertations régulières entre ses différents pays membres afin de permettre un échange bénéfique en faveur du développement équitable, en l'occurrence à travers les travaux du Réseau des Ministres des Finances des pays francophones à faible revenu, qui ont pour objectifs le partage d'expertise et d'expériences en matière de financement du

développement et le plaidoyer auprès des instances internationales. Lors de leur dernière rencontre à Washington, le 6 octobre 2016, en marge des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, les ministres des Finances des pays francophones à faible revenu ont partagé avec leurs homologues de l'espace francophone leurs priorités en matière de fiscalité, afin d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures et de financer leur développement durable. Ils ont notamment insisté sur la nécessité d'améliorer leurs politiques et de développer leurs capacités en matière d'audit des grandes entreprises, pour réduire les exonérations et dépenses fiscales, de réviser les traités fiscaux et d'investissement et d'améliorer la progressivité de l'impôt ; ils ont rappelé leur volonté de maintenir une dette publique viable et plaidé en faveur de la définition de cibles en matière d'endettement sous l'objectif 17 des ODD ; ils ont également souhaité que la communauté internationale soutienne les discussions au sein des Nations Unies sur la création d'un mécanisme d'allègement de la dette qui soit plus rapide, plus large, plus transparent et impartial que les mécanismes actuels.

56. D'autre part, parmi les axes de sa programmation 2015-2018 et sa Stratégie économique adoptée à Dakar en 2014, l'OIF vise à créer un espace d'échanges et de coopération économiques entre ses pays membres, en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies interrégionales commerciales grâce à la concertation des ministres francophones du Commerce, ainsi que le développement de projets de coopération. Ces différentes actions, et beaucoup d'autres sont mises en œuvre par le biais des partenariats avec multiples institutions comme le FMI, la Banque mondiale, l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ainsi que les organisations régionales de la Banque africaine de développement (BAD). Elle entretient par ailleurs depuis plusieurs années, conjointement avec le Secrétariat du Commonwealth, un dialogue avec le G20 sur des questions de développement clés pour les pays membres en développement. L'Organisation internationale de la Francophonie joue, en particulier, un rôle actif dans le renforcement des capacités des pays francophones dans le domaine des négociations commerciales.

57. **Mme Cattaert** (Organisation internationale du travail) dit que les prévisions économiques annoncent une poursuite du ralentissement de la croissance économique mondiale en 2016. Une croissance lente aura des répercussions directes sur les marchés du travail, y compris sur les taux de participation au marché du travail, et renforcera les inégalités, les emplois précaires et les mauvaises conditions de travail. Les déficits de travail décent persistent dans toutes les régions, ses manifestations allant des taux de chômage élevés dans les pays développés à des chiffres chroniques d'emplois précaires dans les pays émergents et en développement. En 2015, le nombre de personnes sans emploi dans le monde s'est élevé à 179,1 millions de personnes, soit plus de 27 millions de plus que les chiffres de la période d'avant-crise. Le chômage des jeunes au niveau mondial est en hausse et devrait toucher 13,1 pour cent de la population en 2016, égalant pratiquement le record historique en la matière. Quant à l'emploi précaire, il représente plus de 46 pour cent du chiffre total de l'emploi dans le monde. Le manque d'opportunités d'emplois productifs, associé à l'absence d'une protection adéquate, pousse une part considérable de la population des pays émergents et en développement à accepter des emplois mal rémunérés, ce qui accroît le risque de pauvreté. La part de l'emploi informel dans le secteur non agricole est de plus de 50 pour cent dans la moitié des pays ayant des situations économiques similaires.

58. L'objectif de développement durable numéro 8 reconnaît la croissance économique soutenue, partagée et durable et le plein emploi productif comme deux revers de la même médaille. L'appel au travail décent pour tous a été réitéré dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, ce qui démontre que le travail décent est à la fois un moyen de parvenir au développement durable et un objectif à part entière. L'atteinte de l'objectif visant le plein emploi productif et un travail décent pour tous aura des retombées considérables sur le plan social tout en contribuant à renforcer et rééquilibrer l'économie mondiale. Les mesures suivantes permettraient d'accompagner la mise en œuvre d'une politique axée sur la quantité et la qualité des emplois et sur la lutte contre les inégalités de revenus : accorder la priorité aux politiques macroéconomiques qui favorisent la création d'emplois et appuient la demande et l'investissement ; renforcer les institutions du marché du travail, y compris les ministères du Travail, les syndicats et les organisations

d'employeurs ; mettre en place des systèmes de protection sociale bien conçus ; rééquilibrer les tentatives de réforme financière pour s'assurer que les banques acheminent les ressources dans l'économie réelle et dans les investissements visant le développement d'entreprises durables et la création d'emplois ; et exploiter le potentiel du commerce et des investissements pour générer le plein emploi et procurer à tous un travail décent. Pour assurer à l'économie mondiale une croissance plus efficace et plus durable, il convient de placer le travail décent en bonne place dans les politiques macroéconomiques, y compris dans les politiques fiscales, financières et commerciales découlant des plans nationaux de développement durable.

59. **Mme Mucavi** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)) dit que le lien entre le commerce international, la sécurité alimentaire et le développement durable est plus fort et plus important que jamais. La sécurité alimentaire est une priorité du Programme 2030 telle qu'inscrite dans l'objectif de développement durable numéro 2, tandis que le commerce est considéré comme un facteur qui favorise le développement durable. La corrélation entre les prix des produits de base et le développement agricole durable a fait l'objet de consultations lors de la réunion ministérielle de la FAO sur les tendances à long terme en matière de prix des produits de base et sur le développement agricole durable en octobre 2016. Les participants ont discuté des conséquences du déclin des prix dans le secteur agricole et des hausses périodiques des prix, ainsi que des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Directeur général de la FAO a relevé que les décideurs avaient pour défi de rendre les aliments nutritifs accessibles aux pauvres tout en garantissant des mesures d'incitation aux producteurs, notamment aux exploitations familiales. Le commerce agricole peut contribuer à la disponibilité des aliments et à la stabilité des prix. Cependant, la flambée des prix des aliments peut forcer les pays à faible revenu et en déficit alimentaire, ainsi que les consommateurs pauvres, à se contenter d'alternatives alimentaires de moindre coût et de moindre valeur nutritionnelle. Si la hausse des prix représente une opportunité pour les exploitations familiales, elle ne permet pas toujours d'accroître rapidement la production en réponse à la stimulation des prix. Il importe de renforcer les capacités à cet égard.

60. Les prix internationaux des denrées alimentaires ont baissé depuis le pic de 2011, mais devraient se maintenir au-dessus des niveaux enregistrés avant 2005. Les incertitudes géopolitiques et climatiques sont susceptibles d'exacerber les épisodes d'augmentation brutale du prix des denrées alimentaires à l'avenir et de perturber éventuellement les flux commerciaux. Une meilleure coordination des mesures politiques et une transparence accrue du marché permettraient d'endurer ces turbulences. Bien que le commerce puisse permettre de s'assurer que les marchés mondiaux demeurent une source fiable d'aliments, si elle est mal gérée, une ouverture accrue au commerce, associée à la tendance baissière des prix des aliments, peut nuire à la production locale et par conséquent à l'existence des pauvres des zones rurales. L'appui aux exploitations familiales et le commerce multilatéral réglementé, non faussé, non discriminatoire et juste sont indispensables pour parvenir à la sécurité alimentaire mondiale et au développement agricole durable. À cet égard, la FAO a accueilli avec satisfaction le document final de la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, notamment la décision d'éliminer les subventions aux exportations agricoles et de donner aux pays en développement une opportunité en termes de politique commerciale qui leur permettrait de renforcer la sécurité alimentaire nationale. Cette décision constitue une avancée vers la mise en place d'un cadre commercial mondial susceptible d'équilibrer la quête de sécurité alimentaire nationale et les objectifs de développement sans porter atteinte aux partenaires commerciaux.

*La séance est levée à 11 h 50.*